

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-25-1446 du 24/07/2025**

Arrêté du 24 juillet 2025

ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE

### **Délégation encadrement supérieur et Talents**

#### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge une administratrice de l'État du deuxième grade de l'intérim de la Direction Départementale des Finances publiques de la Sarthe.

Date d'application : 18/08/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE**



**ARRÊTÉ**

chargeant une administratrice de l'État du deuxième grade de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Sarthe

**LA MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du 23 juillet 2025 portant nomination (Direction Départementale des Finances publiques du Morbihan) de M. François PUJOLAS ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics.

**ARRÊTE :**

**Article premier**

M<sup>me</sup> Catherine LEGENDRE, administratrice de l'État du deuxième grade, directrice adjointe à la Direction départementale des Finances publiques de la Sarthe, est chargée de l'intérim de la Direction Départementale des Finances publiques de la Sarthe en remplacement de M. François PUJOLAS.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 18 août 2025.

**Article 3**

L'intéressée dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 24 JUILLET 2025  
POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>E</sup> GRADE  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756